

Le fonctionnement du Plan d'Epargne Retraite (PER) obligatoire

PERO

Comment j'alimente ?

Types d'alimentation

Versements volontaires

Participation*
Intéressement*
CET

Cotisations obligatoires

Comment je sors ?

Au départ à la retraite :
Sortie en capital ou en rente

Au-départ à la retraite :
Sortie possible en rente (sauf
rente < 1320 € par an → sortie en
capital)

Sortie anticipée possible pour :
• achat de sa résidence principale

- Surendettement
- Fin de droit chômage
- Décès, Invalidité
- Décès du conjoint/enfant
- Sortie en capital ou en rente

Quelle gestion financière ?

Gestion financière par horizon par défaut sécurisée à l'approche de la retraite avec 10% investi en PEA / PME

+ possibilité d'une gestion libre au choix du salarié

Mise en place d'un dispositif (par exemple par décision unilatérale) définissant notamment :

- le taux de cotisation,
- la répartition de la cotisation
- le collègue

Exonération sociale des cotisations jusqu'à un taux de cotisation de 5% du salaire dans la limite de 5 PASS

Exonération ou déduction fiscale jusqu'à un taux de cotisation de 8% du salaire dans la limite de 8 PASS

*Transferts uniquement

